

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE MARINELAND PARKS

(En application de l'article 4 de l'arrêté du 7 avril 1983 et de l'arrêté du 25 Mars 2004)

Périodes d'ouvertures du parc : tous les jours toute l'année, hors période de fermeture annuelle entre les vacances de Noël et de Février, sous réserve de modification.

Horaires d'ouverture consultables sur le www.marineland.fr et à l'entrée du parking.

Le fait de pénétrer dans l'établissement, soit à titre individuel, soit en groupe, implique obligatoirement l'acceptation sans réserve du règlement intérieur.

En cas d'inobservation d'une quelconque de ces règles, la Direction, non seulement déclinera toute responsabilité, mais se verra dans l'obligation d'inviter tout contrevenant à quitter immédiatement l'établissement sans pour cela être tenue de rembourser le prix payé à l'entrée.

Egalement le refus de se soumettre à un contrôle du sac peut justifier d'un refus d'accès aux parcs et/ou l'appel éventuel aux forces de l'ordre.

ARTICLE 1 : ACCÈS AUX PARCS

- L'entrée des mineurs de moins de 13 ans non accompagnés d'un adulte (Définition de la qualité d'adulte, voir tarifs) est interdite. Ils sont sous la responsabilité de l'adulte qui les accompagne et qui doit rester sur site. Les enfants en groupes sont sous la responsabilité des accompagnateurs qui doivent être en règle avec la législation en vigueur (quota adulte/enfant, diplômes et compétences) et effectuer leur surveillance de façon continue.
- Une tenue correcte complète est exigée.
- Le pique-nique étant interdit dans les parcs, l'entrée sera refusée à toute personne munie de glacière, bouteille en verre et alcool.
- L'accès au parc est interdit aux chiens, ainsi qu'à tout autre animal. Seuls les chiens accompagnants des personnes handicapées comme les chiens-guide d'aveugles sont autorisés à rentrer dans les parcs.
- L'accès aux installations est interdit aux personnes en état d'ébriété, ainsi qu'à celles ayant un comportement portant atteinte à la sécurité ou à la tranquillité.

RÈGLES DE VISITE ET CIVILITÉ AU SEIN DES PARCS

- Ne pas nourrir les animaux, ne pas les exciter d'une quelconque façon, ne pas frapper sur les grillages ou vitres, ne pas leur jeter de projectile.
- Circuler uniquement dans les allées du parc.
- Respecter les clôtures, ne pas pénétrer dans les allées protégées par une barrière, une porte, une trappe, une chaîne ou toute autre protection et notamment dans celles portant les mentions : INTERDIT OU PRIVÉ (même si une de ces protections est momentanément restée ouverte) et de façon générale ne fréquenter que les locaux et aires qui leur sont réservés.
- Ne pas pénétrer dans les locaux de service, même si ceux-ci ont été provisoirement laissés ouverts.
- Ne pas accéder aux gradins (orques, dauphins, otaries) avec des poussettes ainsi qu'au tunnel des requins pour des raisons de sécurité.
- Ne pas franchir les barrières de protection des bassins ou des enclos, ne pas pénétrer sur les plages ou plates-formes flottantes des bassins.
- Ne pas toucher aux plantes, aux arbustes, ni cueillir les fleurs.
- Garder les enfants sous surveillance continue et bien vérifier leur accessibilité aux aires de jeux en fonction de leur âge.
- Ne pas introduire une arme quelconque, même si elle est factice ou inoffensive, ni aucun objet ou produit dangereux.
- Ne pas utiliser de poste de radio ou instruments bruyants.

- Ne pas jouer au ballon, ni utiliser de rollers, skate-board, vélos ou trottinettes dans l'enceinte des parcs.
- Ne pas cracher
- Ne pas manger ou boire en dehors des zones réservées à cet effet.
- Ne pas laisser trainer de la nourriture. Un grand nombre de poubelles sont à la disposition du visiteur pour recueillir les déchets.
- Ne pas marcher pieds nus dans les parcs. La Direction ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable d'éventuelles blessures subies par des visiteurs à cette occasion.
- Merci de laisser les accès aux endroits réservés aux personnes handicapées.
- Toute personne refusant la fouille des sacs ne pourra pas accéder aux parcs.
- Utiliser les escaliers dans les gradins.
- Les parcs sont des parcs de plein air, la Direction décline toute responsabilité concernant d'éventuels dégâts causés par les déjections de volatiles.
- Il est interdit de fumer au sein des parcs

Le personnel employé par l'établissement est habilité à faire respecter les règles de visite décrites dans ce règlement et, en cas de manquement grave mettant la sécurité d'une ou plusieurs personnes en danger, à procéder à l'expulsion immédiate du ou des contrevenants.

ARTICLE 2 : PARKINGS

- Le parking est soumis à la gestion de la société Effia, il est payant, mais non surveillé. La direction décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration d'un véhicule.
- Cependant, la Direction se réserve la possibilité de faire intervenir les services de secours (pompiers, police municipale ou nationale) si un chien laissé dans une voiture en plein soleil nécessitait d'être secouru et que ses propriétaires ne se soient pas manifestés après les différents appels sonnés dans les parcs à leur intention.

ARTICLE 3 : TARIFS RÉDUITS, GRATUITÉS ET REMBOURSEMENTS

- Toute gratuité concernant les enfants de moins de 3 ans doit être justifiée par un document mentionnant la date de naissance de l'enfant (carte d'identité, passeport, carte de famille nombreuse...).
- La direction n'effectue aucun remboursement ni indemnisation en cas de pluie ou d'intempéries.

ARTICLE 4 : PERTES ET VOLS

La Direction décline toute responsabilité concernant les objets déposés dans les casiers ou consignes payantes. En cas de perte de votre clé, veuillez le signaler au plus vite (les frais de remplacement sont de 5 euros).

ARTICLE 5 : PRISES DE VUES

Les vidéos et photos prises au sein des parcs de la SAS MARINELAND par les visiteurs sont réservées à un usage strictement personnel. Toute prise d'images à des fins professionnelles doit faire l'objet d'une demande écrite et préalable d'autorisation auprès de la Direction.

La Direction se réserve le droit de poursuivre en justice toute personne qui enfreindrait cette règle.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous souhaitons une excellente visite.

La Direction